



Nu-propriété et usufruit

Par **dimitripas**, le **28/04/2016** à **19:34**

Je suis nu-propiétaire (à 50% avec ma soeur qui est insolvable et qui ne paye rien) d'un appartement à Paris dans lequel vit ma maman qui est usufruitière. Elle est toujours en manque d'argent et me fait payer depuis 3 ans (moi seul car ma soeur en est incapable) la taxe foncière et maintenant de gros travaux de ravalement. Dois-je payer ? Si oui, que dois-je faire pour m'assurer de ne pas être lésé au moment de l'héritage (un papier notarié par exemple) ? Toutes ces charges sont-elles à la charge de l'usufruitier ou du nu-propiétaire ? Et enfin, si je paye, puis-je déduire les sommes versées sur ma déclaration de revenus ?
Merci de vos réponses.